



Télétravail : signature de l'avenant en même temps que le contrat

Par **Damascus35**, le **28/10/2016** à **12:12**

Bonjour à tous,

Je me permets de venir vers vous pour poser ma question, car je ne trouve pas de réponse sur le web et c'est délicat de poser la question dans mon entreprise.

Je vais bientôt déménager, à 2h en transports en commun de mon travail, et mon entreprise me propose un CDD. Je déménage en début d'année prochaine, et je dois signer le CDD mi-novembre.

J'ai négocié une partie de mon temps en télétravail à partir de mon déménagement afin de pouvoir continuer avec mon employeur. Cela reviendrait donc à travailler dans les locaux tous les jours jusqu'au déménagement, où je basculerais en télétravail.

Il me propose de réaliser un avenant au contrat de travail, ce qui est la procédure normale. Cependant, il est déjà arrivé dans l'entreprise pour pas mal de sujets que cet employeur revienne sur sa décision et refuse.

Sachant que je vais signer le CDD, cela m'engage pour une certaine durée, et je ne peux pas me permettre de faire 4h de trajet tous les jours pour aller sur mon lieu de travail. Je ne peux pas me contenter de sa parole, car malheureusement, elle s'est souvent avérée creuse.

Après ce rapide contexte, voici ma question : peut-on signer l'avenant à la signature du CDD ? Cela me permettrait de sécuriser le télétravail et de ne pas avoir de mauvaise surprise...

J'espère avoir été clair et vous remercie d'avance de votre aide.

Par **P.M.**, le **28/10/2016** à **12:50**

Bonjour,

C'est tout à fait possible ou même de prévoir dans le CDD d'origine les nouvelles dispositions applicables à partir d'une date déterminée...

Par **Damascus35**, le **28/10/2016** à **12:57**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse, cela me soulage de savoir cela !